



Rapport environnemental 2011 de la Régie fédérale des alcools (RFA)

RUMBA – gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale

21 mars 2012

1. Introduction	1
2. La RFA et l'environnement	2
2.1 La RFA	2
2.2 Effets sur l'environnement	2
2.3 Priorités de la gestion environnementale	2
3. Objectifs écologiques pour 2011	3
4. Mesures et résultats relatifs aux prestations fournies à l'extérieur	3
5. Mesures et résultats relatifs à l'exploitation interne (administration)	3
5.1 Collaborateurs, communication et formation	3
5.2 Consommation d'énergie de chauffage	4
5.3 Consommation d'électricité	5
5.4 Consommation de papier	5
5.5 Déchets	5
5.6 Eau et eaux usées	6
5.7 Voyages de service	6
5.8 Indices de charge polluante ([ICP]; écopoints)	7
5.9 Evolution de la charge polluante par collaborateur depuis 2006	8
6. Objectifs écologiques pour 2012	8
7. Organisation de la gestion environnementale	9

1. Introduction

Douche froide

Le Conseil fédéral entend faire baisser d'au moins 10 % la charge polluante relevée en 2006 par collaborateur au sein de l'administration. La mise en œuvre de cette directive ambitieuse constitue notre objectif constant. Jusqu'à présent, nous étions sur la bonne voie, et les résultats de 2011 semblent également très réjouissants à première vue: la quantité de déchets ainsi que la consommation totale d'énergie de chauffage, d'électricité et de papier ont diminué. Grâce à diverses mesures, la consommation d'électricité a atteint son niveau le plus bas depuis l'enregistrement de ce paramètre. En revanche, la consommation d'eau et les kilomètres parcourus par les collaborateurs pour les voyages de service ont de nouveau augmenté. Malgré cela, les résultats semblent plutôt bons dans l'ensemble.

Il faut cependant noter que l'indice utilisé se base non pas sur la totalité d'énergie nécessaire ou de matériel utilisé, mais sur la consommation par collaborateur. C'est donc la douche froide. Étant donné que nos effectifs ont continué de diminuer en 2011 pour atteindre 142 postes permanents (soit quatorze de moins qu'en 2010), la charge polluante se répartit entre moins de collaborateurs, entraînant ainsi une détérioration du bilan global. Tant que le personnel continuera d'occuper autant de place, il n'est guère envisageable d'obtenir des améliorations par collaborateur. Bien que le transfert du laboratoire de la Régie fédérale des alcools (RFA) à l'Office fédéral de métrologie (METAS) conduise à une baisse supplémentaire de la consommation d'électricité, ce n'est que lorsque le 4^e étage du nouveau bâtiment sera loué à un autre service de la Confédération que les résultats s'amélioreront de manière notable.

La direction est décidée à faire mieux en 2012. La consommation d'eau a en effet atteint un niveau record en 2011, s'élevant à quelque 100 litres par personne et par jour. Ce résultat est décevant. Il n'est cependant pas facile d'imposer des améliorations aux collaborateurs. C'est pourquoi il tient à chacun d'entre nous de faire des efforts. Un grand merci à l'équipe RUMBA pour le travail accompli durant l'année sous revue.

Alexandre Schmidt
Directeur

2. La RFA et l'environnement

2.1 La RFA

Etablissement du Département fédéral des finances (DFF), la RFA a son siège à Berne. Autonome au niveau de la gestion des affaires, elle dresse son propre budget et tient sa propre comptabilité. L'art. 105 de la Constitution fédérale dispose que la politique suisse en matière d'alcool doit tenir compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool. Le mandat légal confié à la RFA consiste donc en la préservation de la santé publique. Cependant, l'objectif fiscal occupe également une place importante dans la législation sur l'alcool. Le bénéfice net provenant des recettes fiscales de la RFA revient à raison de 90 % à l'AVS et à l'AI. Les cantons reçoivent les 10 % restants, à savoir la dîme de l'alcool, qui sont répartis en fonction de la population résidante. Ils sont tenus d'utiliser leur part pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance.

L'alcool étant un produit agricole transformé, les objectifs agricoles et commerciaux sont également importants. C'est pourquoi il faut tenir compte des intérêts des producteurs d'alcool et de fruits ainsi que de ceux du secteur de la transformation.

Alcosuisse, le centre de profit de la RFA, est chargé depuis 1998 du commerce de l'alcool à haut degré, c'est-à-dire de l'éthanol. Ses compétences et objectifs sont définis dans le cadre d'accords sur les prestations et d'une enveloppe budgétaire. Le centre de profit est géré selon les principes de l'économie privée. La privatisation prévue d'Alcosuisse a reçu un large soutien.

En 2011, la RFA disposait de 142 postes permanents, soit quatorze de moins que l'année précédente. Ce chiffre comprend les postes des préposés des offices de surveillance des distilleries employés à titre accessoire. Outre le personnel de l'administration centrale de Berne, la RFA emploie des personnes au Service extérieur et dans les exploitations du centre de profit Alcosuisse. De plus, elle forme neuf apprentis de commerce. Jusqu'en novembre 2011, le bâtiment situé à la Länggassstrasse 35 abritait un laboratoire d'analyses, qui se trouve désormais au METAS.

2.2 Effets sur l'environnement

Les répercussions des activités de la RFA sur l'environnement sont dues à l'administration (interne) et à la production (externe). La consommation d'électricité (voir aussi le point 5.8) revêt une importance capitale en matière d'écologie. L'exploitation du laboratoire chimico-technique entraîne également des nuisances particulières pour l'environnement (par ex. consommation d'énergie et élimination des déchets).

Vu ses produits, ses prestations et son infrastructure, Alcosuisse a avant tout des répercussions sur l'environnement extérieur. En Suisse, il commercialise chaque année par le biais de ses deux exploitations de Delémont et de Schachen quelque 450 000 hectolitres d'éthanol, soit 37 millions de kilogrammes. Il achète cette substance sur le marché mondial et la livre si possible par le rail, dans la qualité souhaitée par les clients suisses. La distribution de la matière première a des effets considérables sur l'environnement. Les installations et moyens de transport d'Alcosuisse répondent toutefois à des exigences élevées en matière de sécurité. Le centre de profit s'oriente en effet vers les développements technologiques les plus modernes et les critères écologiques les plus récents.

2.3 Priorités de la gestion environnementale

En matière de gestion environnementale, la RFA concentre ses efforts là où la mise en œuvre de mesures simples permet d'obtenir des résultats probants. Elle tente d'éveiller la conscience écologique de ses collaborateurs, afin de réduire la charge polluante.

3. Objectifs écologiques pour 2011

Afin d'améliorer son bilan écologique, la RFA s'était fixé les objectifs suivants pour l'année 2011:

1. Réduire de 2 % la charge polluante par collaborateur par rapport à 2010.
2. Examiner s'il est nécessaire d'acquérir des économiseurs d'eau.
3. Organiser une campagne encourageant les collaborateurs à prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur (3 x 2 semaines).
4. Régler les imprimantes pour l'impression recto verso.

Une analyse et des explications complètes sont disponibles au point 5.

4. Mesures et résultats relatifs aux prestations fournies à l'extérieur

En 2011, la plus grande partie des activités assumées par la RFA relevait clairement du domaine administratif. Il convient cependant de souligner qu'une solution écologique, à savoir le recours au service de coursiers à vélo de Berne, a été trouvée pour le transport des échantillons d'alcool au METAS, à Wabern. Les premières expériences sont très positives. Pour des raisons d'exploitation, c'est de nouveau le personnel de la RFA qui se charge du transport des échantillons par véhicule depuis la seconde moitié du mois de février 2012.

5. Mesures et résultats relatifs à l'exploitation interne (administration)

5.1 Collaborateurs, communication et formation

Une campagne de sensibilisation encourageant les collaborateurs à prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur a été menée trois fois en été et en automne. Dans ce cadre, des feuilles d'information en couleur ont été affichées durant deux semaines sur les ascenseurs.

La première fois, la campagne insistait sur le fait qu'un trajet en ascenseur nécessite presque autant d'énergie qu'une lampe de bureau allumée pendant une heure.



La deuxième fois, la campagne mettait en avant le fait que les collaborateurs peuvent facilement brûler 10 calories en montant les escaliers.



La troisième fois, la campagne était axée sur le fait que monter les escaliers équivaut à un exercice sportif quotidien.



Comme l'ont montré les réactions des collaborateurs et les discussions durant les pause-café, la campagne a été bien accueillie dans l'ensemble.

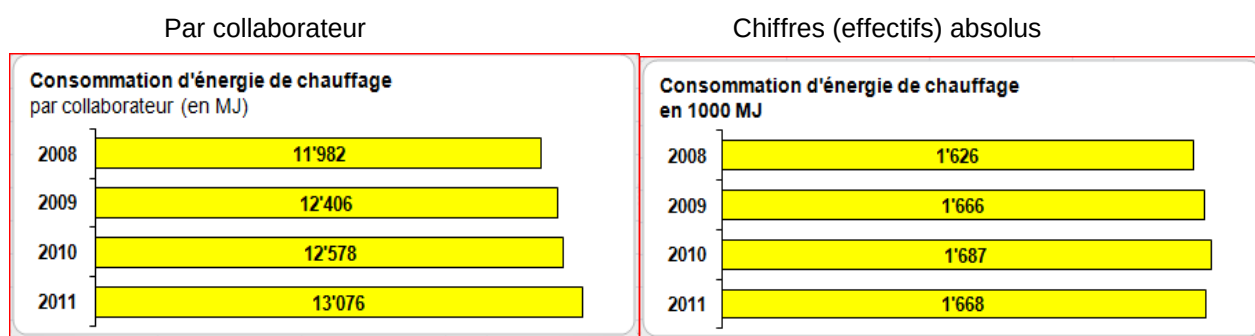
En automne, le personnel de la RFA a reçu un courriel contenant des informations sur la meilleure façon de chauffer et d'aérer son bureau, informations pouvant également être utilisées dans la sphère privée.

Pour ce qui est de l'acquisition d'économiseurs d'eau (objectif n° 2), un contrôle de routine effectué par une entreprise sanitaire a révélé que la RFA était déjà dotée de tels économiseurs. Ces derniers ont cependant dû être remplacés, sans pour autant faire exploser les coûts.

L'objectif concernant les imprimantes n'ayant pu être mis en œuvre que durant le second semestre de 2011, seules quelques machines ont été réglées pour l'impression recto verso avant le passage à Windows 7. La migration vers Windows 7 a annulé les modifications effectuées. Cet objectif est donc de nouveau à l'ordre du jour pour 2012.

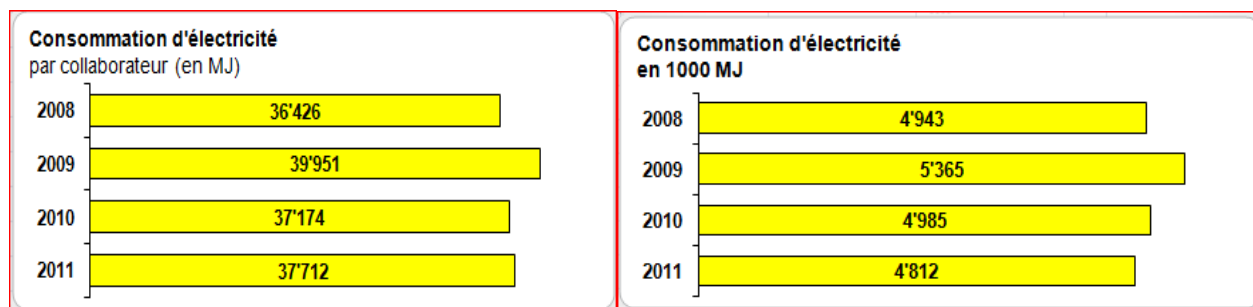
La RFA n'a malheureusement pas atteint l'objectif consistant en la réduction de 2 % de la charge polluante par collaborateur. Si l'on jette un coup d'œil aux chiffres absolus, on constate cependant que les valeurs ont baissé dans le domaine de la consommation d'énergie de chauffage et d'électricité ainsi que de la production de déchets, qu'elles sont restées stables au niveau de la consommation de papier et qu'elles ont augmenté uniquement en ce qui concerne la consommation d'eau et les voyages de service. L'écart par rapport aux chiffres par collaborateur est dû au fait que la RFA doit répartir une surface donnée entre un nombre de personnes toujours plus restreint. Il reste à espérer que le 4^e étage du nouveau bâtiment pourra être loué en 2012. A l'heure actuelle, plusieurs personnes externes à la RFA utilisent l'infrastructure de la régie, sans pour autant apparaître dans les effectifs de cette dernière.

5.2 Consommation d'énergie de chauffage



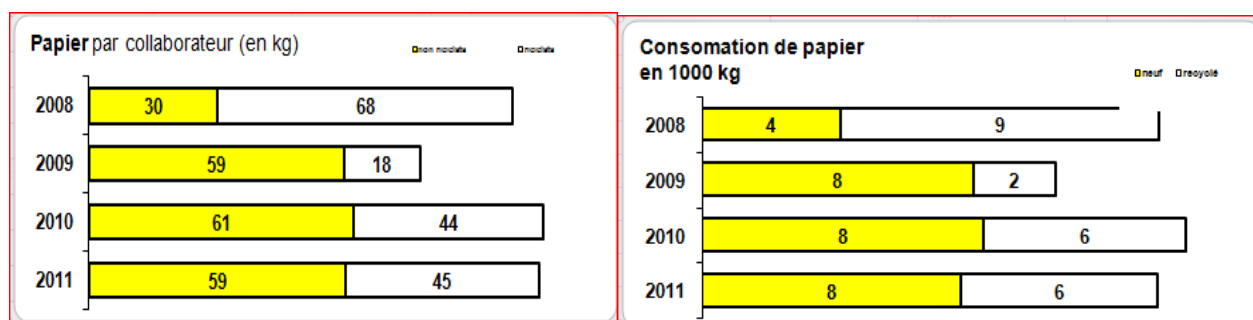
Par rapport à l'année précédente, la consommation d'énergie de chauffage de la RFA a augmenté de 501 mégajoules (MJ) par collaborateur, soit une hausse de 4 % malgré un début d'hiver doux. Si l'on se réfère aux chiffres absolus, on constate cependant une diminution de 1,1 % dans ce domaine. L'augmentation de la consommation d'énergie de chauffage par collaborateur est due au fait que les effectifs de la RFA ont baissé, tandis que la surface à chauffer est restée la même.

5.3 Consommation d'électricité



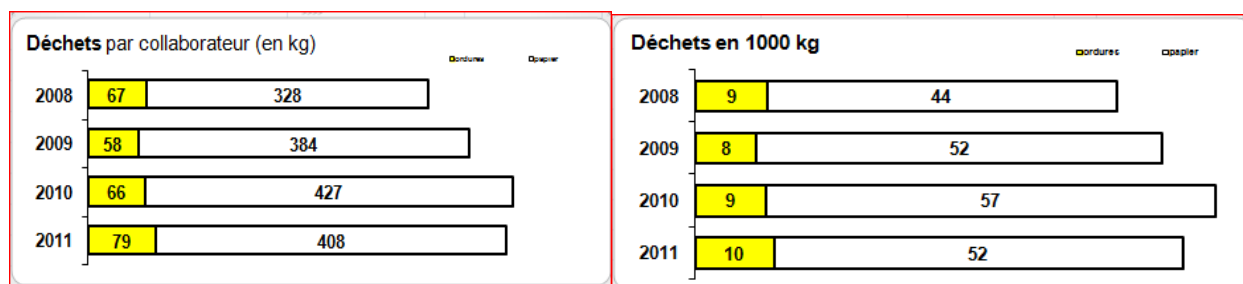
Par rapport à 2010, la consommation d'électricité par collaborateur a légèrement augmenté (+ 1,5 %) au sein de la RFA. Cette hausse tient à la diminution des effectifs de la régie. Les chiffres absolus indiquent quant à eux une baisse réjouissante de 173 000 MJ (- 3,5 %) de la consommation d'électricité.

5.4 Consommation de papier



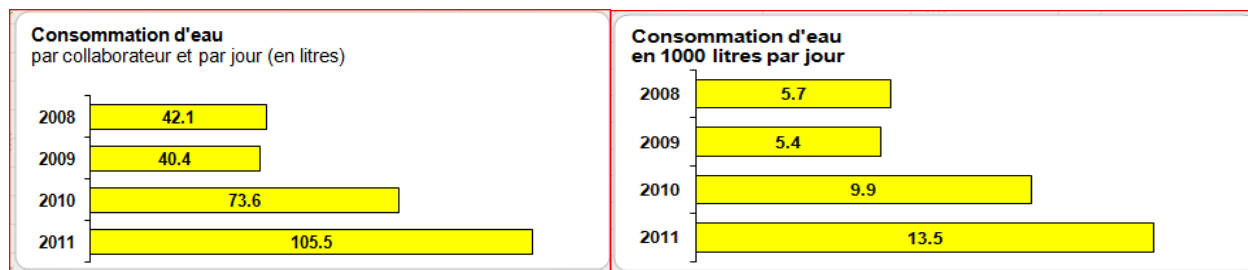
La RFA a réussi à réduire légèrement (- 1 %) sa consommation de papier, qui s'est ainsi élevée à quelque 100 kilogrammes (kg) par collaborateur en 2011. Les chiffres mentionnés ne concernent cependant pas le papier utilisé, mais la quantité de papier achetée. Ce n'est sans doute qu'une fois achevée la révision totale de la loi sur l'alcool que la RFA sera en mesure de réduire notablement sa consommation de papier.

5.5 Déchets



La RFA est également parvenue à diminuer légèrement ses déchets de papier par rapport à l'année précédente. En 2011, ceux-ci ont atteint 6 kg par collaborateur, ce qui représente une baisse de 4 tonnes en chiffres absolus.

5.6 Eau et eaux usées

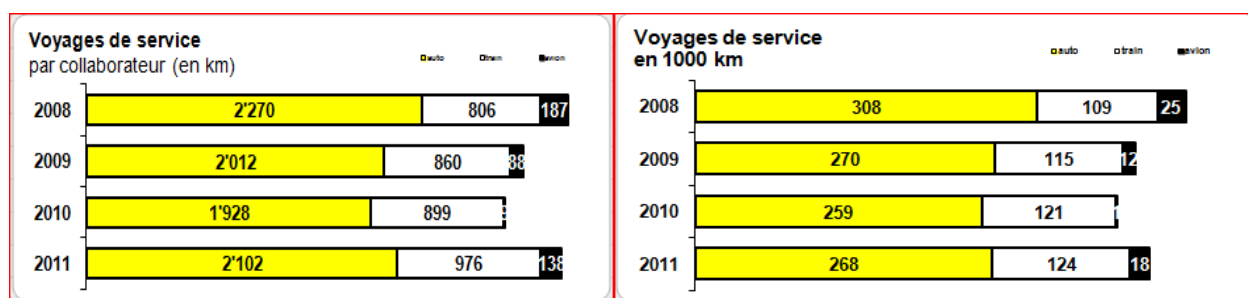


La nette tendance à la hausse constatée en 2010 dans le domaine de la consommation d'eau et d'eaux usées s'est poursuivie en 2011 et concerne tous les mois de l'année. Il est intéressant de noter que la consommation d'eau et d'eaux usées a crû de façon similaire dans les deux bâtiments de la RFA ces dernières années.

Cette augmentation peut s'expliquer de la manière suivante: d'une part, la RFA a de nouveau accueilli diverses manifestations l'année passée et, d'autre part, les collaborateurs externes ne sont pas compris dans les postes permanents. A la RFA, la consommation d'eau s'est élevée à 9900 litres (l) par jour en 2010 et à 13 500 l en 2011, soit une hausse d'environ 35 %.

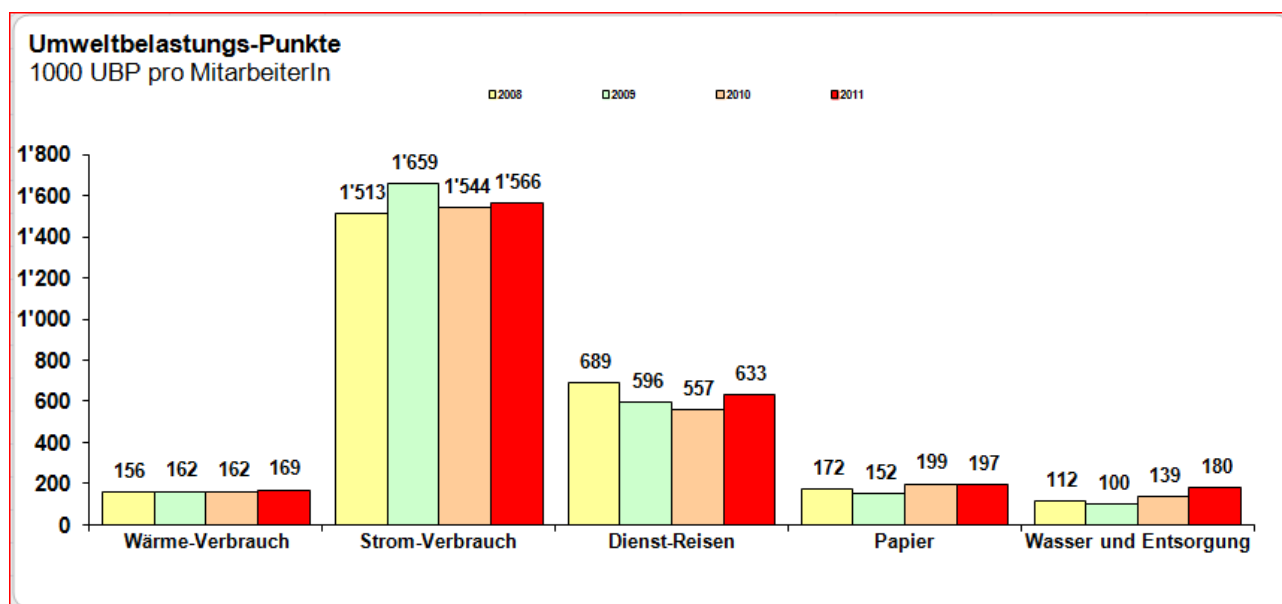
Le remplacement des économiseurs d'eau n'était qu'une goutte d'eau dans l'océan.

5.7 Voyages de service



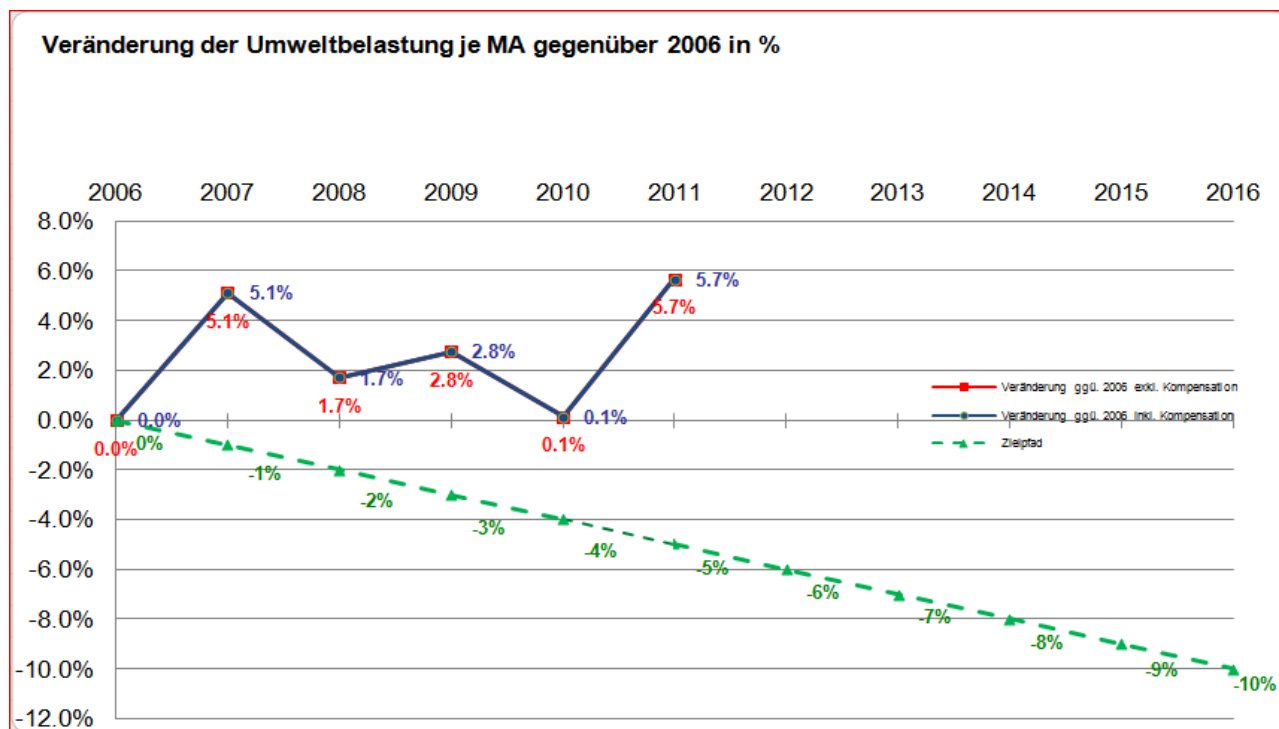
Par rapport à l'année précédente, le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre de voyages de service a augmenté dans tous les domaines (voiture, train et avion). La RFA a cessé les campagnes d'information qu'elle a menées ces dernières années et qui visaient à encourager les collaborateurs à utiliser autant que possible les transports publics et à planifier au mieux les voyages de service. Une grande partie des voyages en avion a été effectuée par les collaborateurs d'Alcosuisse.

5.8 Indices de charge polluante ([ICP]; écopoints)



Egalement appelée méthode ou procédure des écopoints, la méthode de la saturation écologique est un instrument unidimensionnel et non monétaire servant à évaluer, dans le cadre d'études portant sur le bilan écologique, les répercussions d'un produit ou d'une prestation sur l'environnement. Elle se fonde sur la comparaison entre la charge polluante réelle (quantité effective) et la charge polluante considérée comme acceptable par la société (quantité tolérée). Le rapport entre la quantité effective et la quantité tolérée est appelé saturation écologique. Représentant la plus importante charge polluante de la RFA (env. 55 % des ICP), la consommation d'électricité n'a malheureusement pas continué de baisser en 2011, au contraire. Ce résultat est avant tout dû au fait que les effectifs de la RFA n'ont cessé de diminuer, tandis que la surface est restée la même. Le transfert du laboratoire d'analyses au METAS aura certainement une influence positive sur la consommation d'électricité en 2012. Afin d'améliorer le bilan écologique de la régie, il ne reste plus qu'à espérer que le 4^e étage du nouveau bâtiment pourra être loué à des externes.

5.9 Evolution de la charge polluante par collaborateur depuis 2006



Bien que les chiffres absolus n'aient pratiquement cessé de baisser, la charge polluante par collaborateur a augmenté de 5,7 % en 2011. A moins de prendre des mesures exceptionnelles, la RFA ne pourra guère atteindre l'objectif fixé par RUMBA pour l'ensemble de la Confédération, à savoir réduire la charge polluante (mesurée en ICP par collaborateur) d'au moins 10 % d'ici à 2016. Etant donné que la RFA sera intégrée dans l'Administration fédérale des douanes (AFD) en 2014, il n'y aura sans doute plus de rapport environnemental sous cette forme.

6. Objectifs écologiques pour 2012

Afin d'améliorer son bilan écologique, la RFA s'est fixé les objectifs suivants pour l'année 2012:

- organiser une campagne de sensibilisation en toute saison;
- introduire l'impression recto verso;
- faire connaître RUMBA à tous les nouveaux collaborateurs;
- analyser avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) les défauts des installations techniques du nouveau bâtiment;
- ajuster et étancher les fenêtres du bâtiment Art Nouveau.

7. Organisation de la gestion environnementale

C'est la direction de la RFA qui assume la plus haute responsabilité en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs environnementaux. Dans sa planification et ses décisions, elle tient compte des divers aspects écologiques et prend son rôle de modèle très au sérieux.

Le groupe de travail Ecologie soutient activement ce processus. Il donne aux collaborateurs de la RFA des informations sur l'environnement, tout en les sensibilisant à ce problème. Il regroupe en outre les résultats du processus dans un rapport annuel.

Membres :

Monika Oesch, KOM

Liselotte Schlüchter, ISA

Franz Mühlebach, Alcosuisse

Robert Griessen, chancellerie

Heinz Friederich, IK

Damian Werlen, EA (responsable du groupe de travail)

Suite au transfert des laboratoires d'analyses au METAS, Rolf Viehweg ne fait plus partie du groupe de travail RUMBA. La RFA le remercie du travail qu'il a accompli ces dernières années.

Pour toute remarque ou information complémentaire, veuillez vous adresser à:

Damian Werlen, Régie fédérale des alcools, Länggassstrasse 35, 3000 Berne 9,
tél. 031 309 14 25, fax 031 309 15 09, adresse électronique: damian.werlen@eav.admin.ch.